**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JANVIER 2022 A 20 HEURES**

**Réuni en session ordinaire suite à convocation du 8 janvier 2022.**

**Présents :** Françoise BARRET, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Philippe DUCREUX, Sylvette GAUDARD, Gilles GOUTAUDIER, Lucas LAPANDERY, Jean-Louis LECHERE, Claude PALASSE, Pierrick PARDON, Sévérine PERRIN, Edwige VINCENT.

**Absent** : Fabienne CADORIN, Laurence HAUG

**Secrétaire de séance** : Lucas LAPANDERY.

**1- Approbation des nouveaux statuts de Roannais Agglomération**

Au cours de sa séance publique du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération a décidé de réviser les statuts de l’EPCI tels que soumis au préalable à l’étude des conseillers communautaires. Cette révision statutaire tient au fait que Roannais Agglomération souhaite renforcer son action en matière de transition énergétique et de production d’énergie verte en se dotant de la capacité à exploiter la géothermie profonde et à renforcer ses compétences en matière de production d’électricité photovoltaïque. Cette compétence n’était pas prévue dans les statuts antérieurs.

Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver la modification des statuts.

Après délibération, le conseil municipal a décidé, à l’unanimité, de :

|  |
| --- |
| * Approuver les nouveaux statuts de Roannais Agglomération
* Dire que la révision statutaire prendra effet à la date de l’arrêté préfectoral qui actera la présente révision statutaire
* Demander au Maire de notifier cette délibération du Conseil Municipal au Président de Roannais Agglomération et à Madame la Préfète de la Loire.
 |

**2 – Mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du budget**

Le budget 2022 n’ayant pas été adopté avant le 1er janvier, le Maire a la possibilité de mettre en recouvrement des recettes et d’engager et de payer des dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente. En ce qui concerne la section d’investissement, il est possible d’engager et de mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser les dépenses d’investissement de la façon suivante :

**Chapître 21 – Immobilisations corporelles :**

12.000 € (un quart de 48.000 € inscrits au budget 2021)

**Chapître 23 – Immobilisations en cours :**

110.205 € (un quart de 440.820 € inscrits au budget 2021)

**Délibération adoptée à l’unanimité.**

**Questions diverses :**

* La rénovation du cimetière est programmée pour 2022 et se fera sous la houlette de la Commission Patrimoine
* Le groupe de travail « Cantine » se réunira le mardi 18 janvier à 9 heures et il est prévu de recevoir le nouveau directeur de la MFR des Athiauds le lundi 31 janvier en conseil d’adjoints.
* Philippe Ducreux, présent à la Commission Tourisme de Roannais Agglo, nous alerte sur le tracé de la « Route des Vins ». Certains passages sont en effet délicats, même pour des vélos, et il conviendra de signaler à RA la difficulté, voire l’impossibilité que nous aurons à entretenir certaines portions.
* La Commission Bâtiment organise une réunion le mardi 1er février à 19h30 pour envisager la rénovation du bâtiment des cantonniers.

Séance levée à 22h30.

**Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 3 février à 20 heures.**